



LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Monsieur Arnaud BAZIN  
Président de la Communauté de Communes  
du Haut Val d'Oise  
Président du Conseil départemental du Val  
d'Oise  
2 Avenue du Parc  
CS 20201  
95032 Cergy-Pontoise Cedex



A17-0006240

31/07/2017

La Défense, le 25 JUIL. 2017

Monsieur le Président,

Votre courrier du 15 juin 2017 concernant la ZAC du Chemin Herbu à Persan a retenu toute mon attention. Conscient des enjeux de développement du territoire dans votre département et particulièrement sur le périmètre de la ZAC, je souhaite récapituler ici les différents éléments qui ont conduit à un décalage des échéances de dépose de la ligne Persan Croix-Baptiste et vous donner de la visibilité sur les échéances à venir.

Le projet concernant les lignes 63 000 Volts Persan-Bornel et Persan-Croix-Baptiste consistait initialement à utiliser la file de pylônes existante entre Cergy et Champagne-sur-Oise, soutenant une liaison à 225 000 Volts, pour y ajouter une liaison 63 000 Volts. La dépose de la ligne Persan-Croix Baptiste était alors prévue en 2015.

En 2013, il est apparu nécessaire de renforcer la couronne électrique francilienne 400 000 Volts en créant une nouvelle liaison entre les postes électriques de Cergy et de Terrier (commune de Neuilly en Thelle, dans l'Oise) afin de fiabiliser l'alimentation électrique de la région.

Pour éviter la création d'une nouvelle ligne à 400 000 Volts sur le territoire, la solution retenue a consisté à réutiliser la ligne existante entre Cergy et Champagne-sur-Oise en élevant sa tension de 225 000 à 400 000 Volts.

De ce fait, le projet de restructuration du réseau 63 000 Volts a été suspendu aux échéances de validation du projet 400 000 Volts sur cette même file de pylônes. Or, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur le projet 400 000 Volts n'a été obtenue que le 24 avril 2017, RTE ayant adressé ses derniers éléments de réponse le 4 août 2016.

Dans l'intervalle, nous avons poursuivi nos études et nos échanges avec les acteurs du territoire et les services impliqués par ces différents projets. La régularité et la qualité des échanges que nous entretenons avec la SEMAVO nous ont d'ailleurs permis de continuer à avancer ensemble sur ce projet de manière constructive malgré les aléas rencontrés.

**RTE - PRESIDENCE**

Pour toute correspondance :

1 Terrasse Bellini - TSA 41 000 - 92 919 LA DEFENSE Cedex

T +33 (0)1 41 02 17 50

[francois.brottes@rte-france.com](mailto:francois.brottes@rte-france.com) / secrétariat : [rte-presidence@rte-france.com](mailto:rte-presidence@rte-france.com)

[www.rte-france.com](http://www.rte-france.com)



05-09-00-COUR



Notre rencontre avec la Préfecture, en date du 9 mai dernier, nous a permis de fixer, pour le projet 63 000 Volts, une réunion de concertation fin octobre 2017 et de définir le calendrier du projet en conséquence :

- été 2018 : obtention de la DUP ;
- fin 2018 : approbation du projet d'ouvrage, conventionnement et modalités des travaux ;
- janvier 2019 au 2<sup>ème</sup> semestre 2020 : travaux ;
- fin 2020 : mise en service ;
- à partir de 2021 : dépose de la ligne Persan – Croix Baptiste dans la ZAC du Chemin Herbu.

Pour garantir la réussite de l'aménagement du pôle logistique sur la ZAC du Chemin Herbu dont j'ai bien noté l'importance pour votre territoire en termes de création d'emplois directs et indirects, M. Régis Boigegrain, Délégué RTE pour l'Ile-de-France et la Normandie se tient à votre disposition, avec nos équipes en charge de ce projet, pour vous apporter tous les compléments d'information qui vous seraient nécessaires et assurer le suivi régulier de l'avancement de ce projet.

En espérant vous fournir des éléments utiles d'information et d'appréciation, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

François BROTTE